

Plan de déplacements de l'administration parisienne.

Philippe CHOTARD, secrétaire général adjoint délégué, a réuni le 2 juin les organisations syndicales pour leur présenter l'état de la réflexion concernant le Plan de déplacements que la Ville comme un certain nombre de grandes entités doit proposer à l'Etat.

L'administration a présenté le bilan du forum Internet, les résultats d'une enquête qualitative effectuée auprès d'un échantillon d'agents censés être représentatifs des principales problématiques de déplacement, ainsi que la liste des fiches-actions, en cours d'élaboration et qui devront être communiquées aux syndicats, avant que le dossier soit présenté en CTP central le 1^{er} juillet.

Ont spécialement été évoqués le problème des affectations qui pèse lourdement sur les problématiques de déplacement domicile travail et celui du logement des agents, jugé complexe au regard des moyens bien limités que la Ville y consacre. L'administration a précisé qu'elle n'entendait aucunement imposer des solutions ou des options pour des sujets qui relèvent de choix de la sphère privée. Les organisations syndicales ont insisté sur l'attention qu'elles portent à l'outil du volontariat qui ne doit pas maquiller des desseins tout différents (problème des affectations, du télétravail...).

Elles ont souligné le biais qui affectait certains éléments qui leur étaient soumis, notamment l'enquête qualitative où le taux de participation de certaines directions (pour des raisons de charge de travail liées précisément à la problématique des déplacements) a été excessivement faible, compromettant la qualité du résultat. Philippe CHOTARD en a convenu et a demandé que l'enquête soit élargie.

L'UCP s'est interrogée, au regard des actions concernant le covoiturage, le développement de pools sur certains sites et l'évolution du parc utilitaire, sur l'existence d'objectifs de réduction du parc de véhicules et sur le devenir du dispositif de l'Usage Administratif Elargi. Il a été indiqué que la Ville avait validé un objectif de réduction du parc dans le cadre du plan climat (- 10%), qui a été atteint. Il n'y aurait pas de nouvel objectif subséquent, ce qui ne peut que surprendre dans un contexte général de recherche d'économies dans tous les domaines.

Nous reviendrons sur ce sujet, crucial pour la plupart d'entre nous, dès lors que les fiches-actions auront été effectivement transmises aux organisations syndicales.

Nous restons particulièrement attentifs à cette démarche, qui doit s'appuyer sur une méthode de travail participative, donner lieu à une réelle concertation, en laissant le temps nécessaire à la réflexion, pour éviter de déboucher sur des décisions qui auraient un impact très négatif sur les conditions de travail des agents de la Ville.

Restauration collective : à quand le chèque déjeuner ?

La collectivité parisienne a fait le choix de confier à l'Association d'Action Sociale en faveur des Personnels de la Ville et du Département de Paris (ASPP) la gestion de la restauration collective de ses agents. Les engagements de l'ASPP sont finalisés dans une nouvelle convention triennale approuvée conjointement le 30 décembre 2009. Cette convention prévoit des solutions innovantes afin de garantir aux agents un accès équitable aux équipements de restauration collective, des évolutions significatives avec une politique ambitieuse de développement de l'offre : création souhaitée de deux nouveaux restaurants, extension de conventions et élargissement des horaires d'accès (14h15 au lieu de 13h45), une politique d'amélioration de l'offre pour les plus bas revenus : droit d'accès gratuit en dessous de l'indice brut 323, mise en place du repas à coût limité, création d'un indicateur pour la fréquentation des catégories C et alignement du prix dans les restaurants conventionnés sur le prix moyen payé à l'ASPP. L'accès à la cantine du 103 avenue de France pour les ateliers environnants ainsi que pour les autres services de la Ville a été validée. Indicateurs et objectifs seront mis en place afin de mieux mesurer les actions et résultats.

L'UCP approuve ces avancées mais pense que l'administration doit aller au delà en instaurant les chèques déjeuners pour les agents qui n'ont pas la possibilité de se restaurer. La DRH n'entend pas aller dans ce sens. L'ensemble des syndicats souhaite qu'une enquête soit conduite auprès des personnels fréquentant peu ou pas les restaurants (environ 4700 agents). L'UCP déplore que l'étude effectuée par l'administration n'ait pas tenu compte de la réalité au niveau des situations particulières : personnels privés de cantine ou ayant des obligations fonctionnelles (horaires liées au service rendu

au public, permanence, roulement). Même si certains agents disposent d'une cuisine sur place, cette modalité doit rester une facilité offerte sans aucune obligation. L'administration répond que la réflexion n'est pas figée, la porte est ouverte, elle est d'accord pour mettre en place un questionnaire destiné aux agents ne fréquentant peu ou pas du tout les cantines. A suivre...

8 juin 2010 : les Adjointes Administratifs dans la rue.

Qu'est-ce qui peut bien faire sortir de leur placidité naturelle les adjointes administratifs de la Ville et du Département de Paris ?

Une accumulation de mécontentements, particulièrement en matière de promotions insuffisantes et de régime indemnitaire également insuffisant qui manque par ailleurs d'une totale transparence dans ses modalités d'attribution, sont les motifs essentiels qui ont mobilisé les adjointes administratifs, dans le cadre d'une intersyndicale à laquelle l'UCP participe, pour manifester leur mécontentement et exprimer leurs revendications sur le parvis de l'Hôtel de Ville le mardi 8 juin, jour de séance du Conseil de Paris.

Le lundi 7 juin, les organisations syndicales avaient rencontré la DRH, et le 9 juin, Maïté ERRECART a reçu une délégation des organisations syndicales représentant les adjointes administratifs.

Au cours de ces audiences, les arguments cités plus hauts ont pu être développés.

L'UCP a particulièrement insisté sur la nécessité d'établir un régime indemnitaire minimum pour tous, de prendre en compte pour la promotion les fonctions d'encadrement pouvant être confiées à des adjointes et de créer un examen professionnel pour accélérer le passage en catégorie B, comme outil supplémentaire de promotion, avec introduction d'une épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

Tout ceci ne constitue qu'un point de départ pour valoriser la carrière et la rémunération des adjointes qui participent au bon fonctionnement du service public parisien et sont au coeur des réorganisations et modernisations de services, implication pour laquelle ils attendent une légitime reconnaissance.

Des demandes pour la filière prévention et protection.

Validation nationale des formations dispensées par la Ville aux personnels de la filière Sécurité :

Ces formations spécifiques que la Ville met en œuvre pour ses personnels ne sont pas reconnues au niveau national, bien que les professionnels de l'Etat y participent. Pour signaler cette incohérence, le syndicat des Personnels de Prévention, de Protection et de Proximité de la Ville de Paris (UCP/UNECT Ville de Paris/S3P), a obtenu une audience auprès des responsables compétents du Ministère de l'Intérieur et de la Fonction Publique Territoriale.

Cette entrevue a été l'occasion pour le syndicat d'évoquer les missions et d'aborder les inquiétudes des personnels de sécurité de la Mairie de Paris. Dans le cadre de la réforme et modernisation des Fonctions publiques, a été exprimée une demande de reconnaissance des professionnels de la filière sécurité de la Mairie de Paris, et la possibilité de mobilité inter fonctions publiques. Le Ministère de l'intérieur a mis en place un groupe de travail qui intégrera les difficultés des gendarmes, des agents de la Police nationale pour entrer dans la police municipale et associera la Ville de Paris, si elle en fait la demande, pour traiter de ces mêmes difficultés. Nous espérons que la Ville saisira cette opportunité pour enrichir ainsi les perspectives de carrière des agents concernés.

Clarification des conditions d'exercice des métiers de la filière sécurité à la Ville de Paris au travers de la dotation vestimentaire, l'armement, les véhicules de service etc.:

La profession a besoin de reconnaissance et d'affichage vis-à-vis des parisiens (ainsi, une dénomination de la tenue doit valoriser les professionnels). Nous avons engagé des démarches en ce sens et nous ne manquerons pas de vous tenir informés des suites.

Nouveau bureau.

La section syndicale des ingénieurs des services techniques a, le 8 juin, renouvelé son bureau, désormais composé de :

Président : Max DESAVISSE ; vice-présidents : Magali CAPPE et Jean-Yves DELENTE ; secrétaire : Marc HANNOYER ; secrétaire adjoint : Valérie SNITER ; trésorier : Joseph SANTUCCI ; trésorier adjoint : Jérôme LEGRIS.

Union des Cadres de Paris

2bis, square Georges Lesage 75012 PARIS – Tél. 01.43.47.80.72 - Fax. 01.43.47.81.45